

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Pouban ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues.

Pas d'absent le 31 Mars

Absents le 23 mai : Jean-Claude Pradoux, a donné pouvoir de voter à Michèle Laban-Winograd ; Jeanine Courrèges

Absents le 27 juin : Michèle Allais, a donné pouvoir de voter à Georges Pouban ; Monique Clament, a donné pouvoir de voter à Alain Guilhemjouan ; Dominique Thieffaine, a donné pouvoir de voter à Michèle Laban-Winograd, Alain Personne, Francis Laclau.

• Budget 2003

➤ Vote des taxes

○	2002	2003
<i>Taxe d'habitation</i>	9,11%	+2% soit 9,29 %
<i>Taxe foncier bâti</i>	7,18%	+ 2% soit 7,32%
<i>Taxe foncier non bâti</i>	25,74%	+ 2% soit 26,25 %
<i>Produit attendu</i>		112 660 €

La taxe professionnelle sera prélevée au profit de la communauté d'agglomération : le taux sera relevé progressivement pour atteindre le niveau de celui des autres communes membres .

La commune percevra de la communauté une dotation de compensation de la taxe professionnelle au taux voté en 2002, soit 4 800 € . Cette compensation sera diminuée des charges transférées à la communauté : en 2003, la seule charge transférée par la commune à la communauté correspondant à l'insertion des jeunes, soit 645 € que nous versions à la PAIO .

Mme le Maire expose au Conseil que la proposition d'augmenter à nouveau les taxes en 2003, après avoir appliqué une augmentation de 2% en 2002, résulte d'une analyse budgétaire menée conjointement par la commission finances et le trésorier de la commune, Mr Cazenave .En effet, cette année encore, nous devons recourir à un

emprunt pour financer l'achat du terrain de Mr et Mme CLOS, objet du droit de préemption exercé par la commune .

Cette faible progression fiscale représente un produit de 2 174 € qui sera imputée au programme voirie .

Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le taux des taxes tel que présenté .

NB : les conseillers municipaux sont aussi des contribuables .

➤ Présentation du budget 2003

SECTION FONCTIONNEMENT		
Section fonctionnement VUE D'ENSEMBLE	DEPENSES 2003	Comparaison avec 2002
011 Charges générales	70 060	94 942
012 Charges de personnel	147 304	137 616
65 Gestion courante	47 359	47 130
022 Dépenses imprévues	1 524	1 524
66 Charges financières	8 500	9 276
67 Charges exceptionnelles	263	1 035
68 Amortissements	3 935	5 807
023 Virement	62 049	56 690
TOTAL DEPENSES	340 994	354 020
	RECETTES 2003	Comparaison avec 2002
70 Produits des services	19 718	40 751
73 Impôts taxes	139 708	134 052
74 Dotations subventions	109 740	111 473
75 Produits gestion courante	8 700	8 631
013 Atténuation de charges	33 129	23 860
77 Produits exceptionnels	462	6 858
EXCEDENT 2002	29 537	28 395
TOTAL RECETTES	340 994	354 020

Détail des dépenses : il faut noter une baisse importante des **charges générales** du fait de la délégation de la compétence traitement et collecte des ordures ménagères à la communauté d'agglomération . De même, le chapitre « produits des services » en section recettes est diminué du produit de la redevance . La redevance ordures ménagères

disparaît au profit de la taxe ordures ménagères qui sera prélevée au profit de la communauté .

D'un point de vue général, le passage à la taxe est bénéfique à la commune :

- La gestion de la redevance pour le secrétariat de mairie devenait très difficile au fur et à mesure que la population augmentait.
- Le coût du traitement des déchets ainsi que le volume traité est en constante augmentation : le produit de la redevance en 2002 n'a pas couvert les dépenses ;
- La gestion des impayés : chaque année, des annulations de titres devaient être votées : les charges exceptionnelles prévues en dépense , 263 €, correspondent à une prévision de titres impayés .
- La taxe Ordures Ménagères votée par les communes membres de la communauté d'agglomération s'élève à 7%, appliqués sur le foncier bâti . Le service est le même dans les quatorze communes (sauf les zones dites hyper centre-ville qui ont un ramassage supplémentaire mais aussi une taxe plus élevée) :
 - deux ramassages de déchets ménagers par semaine,
 - une collecte sélective par semaine (papiers, emballages)
 - une collecte de déchets verts par semaine
 - collecte des encombrants (avec inscription préalable)
 - l'accès aux déchèteries de Pau et Lescar.

-Charges de personnel : c'est un poste qui ne diminue jamais ; nous avons la chance d'avoir du personnel qualifié, ancien et cela a un coût .

Mis à part des changements d'échelon liés à l'évolution des carrières pour trois de nos employés, le conseil municipal a voté les crédits nécessaires au paiement de deux heures supplémentaires par mois à Michèle Naffréchoux, secrétaire de Mairie, une heure supplémentaire par mois à Françoise Barbedette et une prime de 650 € à Sandrine Hourtoulou qui a obtenu le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animatrice), prime qui est à la fois une reconnaissance des efforts accomplis et un encouragement à continuer . La somme de 147 304 € doit être diminuée des 33 129 € inscrits en section recettes et correspondant au remboursement de l'Etat pour nos deux employées en contrat emploi consolidé et au remboursement de la moitié du salaire de Frédéric Machado par la commune de Nousty .

-Indemnités des élus : elles augmentent moins vite que les contributions !

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal d'une indemnité de 468 € (mensuels) lui est versée par la communauté d'agglomération en qualité de membre du bureau des maires et titulaire d'une délégation de compétence . En conséquence, elle a proposé au Conseil de diminuer son indemnité de maire afin de rémunérer un peu mieux les adjoints. Monique Clament, adjointe, a souhaité que l'indemnité des trois adjoints délégués à la communauté d'agglomération, Georges Pouban, Jean-Claude Pradoux et Alain Guilhemjouan soit supérieure à la sienne .

Enveloppe 2002 = 8 701 €, soit Maire : 3 346 €, A joints : 1 339 € (indemnité annuelle et brute)

Proposition 2003 = 9 098 € soit, Maire : 2 118 €, Adjoints : 1 820 €, 1 520 € pour Monique Clament.

Détail recettes de fonctionnement : une ligne de recette supplémentaire comptabilisée dans le chapitre « dotations subventions » est à signaler : il s'agit des dotations versées par la communauté à la commune : le reversement du montant 2002 de la taxe professionnelle par la communauté d'agglomération ainsi qu'une dotation de solidarité communautaire : l'estimation du budget s'élève à 9 000 € ; elle comprend le reversement de la taxe professionnelle (4 000 €) et 5000 € au titre de la dotation de solidarité . Cette estimation est approximative, le montant exact de ces dotations sera connu en milieu d'année .

SECTION INVESTISSEMENT

OPERATIONS 2003	DEPENSES	OPERATIONS 2003	RECETTES
HAIES	10 084	FCTVA -TLE	16 920
BATIMENTS	5 674	Subventions	42 693
VOIES RESEAUX	58 088	Vente chemin	283
MOBILIER	4 650	Versement EDF	62
TERRAINS	77 870	Amortissements	3 934
Remboursement emprunts	28 476	Virement	62 049
TOTAL	184 842	TOTAL	125 941

L'emprunt nécessaire pour équilibrer la section s'élève donc à 58 901 € .

La Caisse d'Epargne a fait l'offre la plus intéressante :

- un prêt sur 10 ans au taux de 3,76 % , taux fixe .
- ou un prêt « à palier », taux variable tous les trois ans : pour les trois premières années le taux s'élèverait à 2,98 % .

Après débat, le conseil municipal, par 14 voix pour et une voix contre décide de souscrire l'emprunt au taux fixe .

Détail des programmes 2003 :

- Programme plantations de haies : Dernière tranche qui comprend de nouvelles plantations communales ainsi que leur entretien et des plantations privées .La subvention versée par le Conseil Général, le remboursement des particuliers et la récupération de la TVA couvrent la dépense à 98,5% .
- Programme Bâtiments : ce programme a été réduit à sa plus simple expression afin de dégager du financement pour les acquisitions foncières .Le montant prévu

couvrira des dépenses déjà réalisées : pose d'une alarme radio dans toutes les classes de l'école et pose de radiateurs à la cantine .S'y ajoutent la dernière partie de la rémunération de l'architecte Séverine Tardieu, 1 550 €.

Pour 2003, la somme restante sera consacrée à des travaux d'entretien : vestiaires du stade, toit de l'Eglise, carrelage dans les toilettes de l'école, réfection de la passerelle . La majeure partie de ces travaux sera réalisé par les employés communaux . En ce qui concerne l'Eglise et la passerelle des devis seront demandés .

- Programme voies et réseaux : nous n'avons pas voulu sacrifier totalement ce programme et avons maintenu un budget conséquent pour 2003 .

Néanmoins, nous avons renoncé à financer les travaux d'aménagement du parking devant le stade cette année . La déviation de la départementale permet un accès sécurisé à ce lieu public, c'était là notre objectif principal et nous devons nous en contenter pour 2003 .

La commission voirie a déterminé un programme de travaux prioritaires à réaliser sur certaines voies communales très dégradées ainsi que des aménagements de sécurité.

Mais, en raison du violent orage qui s'est abattu sur notre commune le 1^{er} juin, cette prévision doit être revue et adaptée aux circonstances . La commission voirie fait actuellement le point sur les conséquences de ces intempéries et proposera au Conseil municipal un nouveau programme nous permettant de rester dans l'enveloppe prévue .

- Programme « mobilier » : achat d'un photocopieur pour la Mairie : 3 500 € ; achat de tréteaux permettant d'équiper solidement 10 tables en bois, indispensables pour toutes les manifestations des associations : 790 € .
- Programme « Terrains » : achat du terrain de Mr et Mme Clos : 77 750 € et d'une parcelle de 120 m² à Mr Petit Jean pour la réalisation d'une plate forme de retournement à l'Impasse Lou Bouey (au prix de 1 € le m²) .

Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces prévisions budgétaires : à l'unanimité, le budget 2003 est adopté .

• **Voirie**

- ***Impasse Lou Bouey : clôture de l'enquête publique***

L'enquête publique concernant le classement en voirie communale de l'Impasse Lou Bouey est close depuis le 16 mai 2003 . Le Maire donne lecture au conseil des observations émises et des conclusions, favorables, du commissaire enquêteur . Elle propose au Conseil de délibérer en vue de l'incorporation de ce chemin dans le domaine public.

Compte tenu de l'accord de tous les propriétaires concernés, de la possibilité d'aménager une plate forme de retournement au bout de cette impasse, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition .

Les actes correspondants aux cessions de terrain seront rédigés par la Maison des Communes . Dans l'attente, avec l'accord des propriétaires concernés, Mr Menjuq, Mr et Mme Cocquerez, Mr et Mme Ducat, Mr et Mme Da Silva, Mr Petit, l'aménagement de la plate forme de retournement sera réalisé afin de permettre la mise en œuvre des collectes (ordures ménagères, tri sélectif, déchets verts) dès le 1^{er} juillet .

• *Route de la transhumance*

Voilà deux années que le berger Stéphane IRIBERRI et son troupeau font étape dans notre village au cours de son long périple entre Estaing (Hautes-Pyrénées) et Aillas (Gironde).

Après avoir testé durant trois années le tracé de cette route de la grande transhumance, la majorité des communes traversées a émis le souhait qu'une association soit créée aux fins de pérenniser cet événement .

Lors des dernières réunions du conseil, le principe de ce projet avait été soumis au conseil municipal et avait recueilli l'accord de la majorité des membres sous réserve d'un examen approfondi des statuts et des modalités de participation financière de la commune .

Le 29 mars dernier au HOUGA (32), les représentants de la quarantaine de communes accueillant le berger se sont retrouvés pour étudier les statuts de cette nouvelle association .

Mmes Jeanine COURREGES, Michèle ALLAIS et Monique CLAMENT, déléguées par le conseil municipal, y ont représenté la commune d'Artigueloutan .

Cette association aura pour but de faire revivre au travers de la route de la transhumance une tradition qui tenait une place importante dans la vie culturelle et économique des anciens .

Ainsi, les sociétaires s'attacheront à promouvoir et développer la grande transhumance dans son contexte touristique, culturel, agricole, patrimonial, environnemental, économique et social .

Le conseil d'administration de cette association sera composé d'un délégué de chaque commune, de chaque département et de chaque région adhérents . Le bureau sera composé d'un Président, d'un Vice-Président par département ; d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint d'un trésorier et d'un trésorier-adjoint .

Le montant de la cotisation annuelle de chaque commune membre sera de 50 € .

Ces différents éléments sont communiqués au conseil qui décide d'adhérer à cette association et de déléguer Mesdames COURREGES, ALLAIS et CLAMENT pour tout ce qui concerne le fonctionnement de cette association .

La commission Vie Locale va dès maintenant préparer le programme de cette manifestation, le berger faisant étape dans notre village le **samedi 13 septembre prochain** .

Comme depuis deux ans, une marche à la rencontre du berger sera organisée ainsi qu'un marché de produits artisanaux et de produits du terroir . En soirée, un repas avec

animation aura lieu dans les salles communales . Un programme plus détaillé sera bien sûr distribué dans les boîtes aux lettres début septembre

- ***Baux ruraux***

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'harmoniser le prix des locations pour les terrains que la commune loue aux agriculteurs au hameau : 85 €/ ha pour les parcelles cultivées en maïs par Monsieur RIGABERT Serge, Messieurs FOURCADE Paul et Stéphane, Monsieur HUMARAUT Pierre. Monsieur Paul FOURCADE étant retraité, le Maire propose au Conseil Municipal de refaire le bail au nom de Stéphane qui a repris l'exploitation.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces deux propositions.

- ***Révision du P.O.S, procédure d'élaboration d'un P.L.U : plan local d'urbanisme***

Madame le Maire expose au Conseil que de nombreuses demandes de modifications du POS sont enregistrées à la Mairie . Douze propriétaires souhaitent le classement de parcelles en zone constructible .

Le Maire indique également que l'article 4 de la loi du 13/12/2000, dite Loi Solidarité et renouvellement urbain (S.R.U), instaure le plan local d'urbanisme (P.L.U), destiné à remplacer les POS actuels .

- Le règlement du PLU détermine quatre types de zones : les zones urbaines dites « U » ; les zones à urbaniser, dites « AU » ; les zones agricoles, dites « A » ; les zones naturelles et forestières, dites « N » . Différence notable avec le POS, les zones « NB » qui permettraient une urbanisation inorganisée de secteurs naturels, sont supprimées .
- Autre différence notable, le PLU, comprend l'élaboration d'un « projet d'aménagement et de développement durable », le P.A.D.D, qui précise le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune . Le PADD précise les intentions de la municipalité pour les années à venir, c'est un document destiné à l'ensemble des citoyens . IL peut aussi définir des projets précis tels que les actions et opérations d'aménagements d'espaces et de voies publics, les entrées de ville, l'environnement ; il peut définir des périmètres dans lesquels la commune peut réglementer de façon précise les constructions, définir des emplacements réservés pour des programmes de logements, dans le respect des objectifs de mixité sociale ;
- La procédure d'élaboration du PLU prévoit une large concertation avec la population : réunions publiques, registre d'observation ouvert durant toute la procédure..., le Conseil Municipal est libre de déterminer les modalités de cette concertation .

La commune d' Artigueloutan, aux portes de Pau, peut devenir rapidement une banlieue de l'agglomération avec tous les problèmes que cela comporte .

Il appartient au Conseil Municipal de définir pour les années à venir un rythme de développement capable de garantir une qualité de vie pour les habitants au niveau du cadre de vie, (sécurité routière, aménagements publics, environnement...) et capable de maintenir l'activité agricole et développer des activités économiques.

Compte tenu de la teneur des demandes déjà déposées en Mairie, il n'est pas possible de faire l'économie d'une telle réflexion, tâche difficile qui exigera du temps, de la volonté et du courage .

Mme le Maire demande au Conseil de décider de la mise en révision du POS et de fixer d'ores et déjà un cadre de travail pour les mois à venir .

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De mettre le POS en révision et de procéder ainsi à l'élaboration d'un PLU
- De demander l'aide des services techniques de la communauté d'agglomération : les techniciens de la communauté travaillent actuellement au PLU des communes de Sendets et d'Ousse. La mise à disposition des services communautaires représenterait une économie substantielle pour la commune, la procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme tel que le PLU est évaluée à 20 000 €.
- De fixer une limite au dépôt de demandes de modifications de zonage : les propriétaires désireux de solliciter un classement de leur parcelle devront déposer leur demande à la Mairie **avant le 1er janvier 2004.**
- Une commission municipale sera mise en place en janvier 2004 afin d'étudier les modifications ; en fonction de la disponibilité des services communautaires, un calendrier de réunions de travail sera décidé et porté à la connaissance du public. Il semble réaliste de considérer, dès aujourd'hui, que la procédure d'élaboration du PLU nous occupera toute l'année 2004.

• Voirie

- Carrefour RN 117 et CD 215 : les services de l'Etat nous ont fait parvenir (enfin !) leur étude concernant la pose de feux tricolores à ce carrefour . Le montant de cette opération est estimé à 103 000 € : il est clairement indiqué par le Directeur Départemental de l'Equipement que : **« aucun financement de l'Etat n'est prévu pour cet aménagement »** .

Nous allons néanmoins saisir tous les élus du département pour tenter d'infléchir cette position . Nous allons également solliciter l'aide de la communauté d'agglomération : dans le cadre de l'enquête publique sur le plan de déplacements urbains, la commune a déposé une observation dans ce sens et nous comptons sur le développement des transports collectifs pour accélérer la procédure de classement de la RN117 en voirie d'intérêt communautaire .

➤ **Intempéries :** Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Artigueloutan ne sera pas classée « zone sinistrée », après l'orage du 1^{er} juin .

Le Département a cependant répondu favorablement à notre demande de prise en compte des dégâts occasionnés sur la voirie communale par les violentes pluies et coulées de boues .

Nous ne connaissons pas encore les modalités exactes de cette aide départementale .

En dehors de la voirie communale ou rurale, des dégâts ont été constatés également dans des propriétés privées, bien souvent en raison de drains agricoles bouchés : la commune tente une intervention auprès de la DDAF, (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), afin d'obtenir des crédits spécifiques dans le cadre de travaux après-remembrement .

Le programme voirie 2003 fait l'objet d'un appel d'offre et l'entreprise sera choisie après le 14 juillet ; L'enveloppe déterminée au budget comprend :

- bitumage de l'impasse des Sources
- réfection de la chaussée de l'impasse du Sud
- réfection de la chaussée de l'impasse du Coteau
- élargissement de la rue de L'Egalité, de la rue de la Licorne par « busage » de fossés
- plate forme de retournement à l'impasse Lou Bouey
- Curages de fossés, création de fossés suite à l'orage du 1^{er} juin : la somme initialement prévue à la réfection de la chaussée du chemin Lapeyrade est affectée à ces dépenses.

Suite à des demandes de riverains, la commission voirie a étudié la mise en sécurité de la rue du Ruisseau . Deux problèmes majeurs ont été identifiés :

- la vitesse dans ce quartier en voie d'urbanisation
- le danger à certaines intersections : Côte de la Fontaine et Rue du Ruisseau ; Rue du 8 mai 1945 et rue du Ruisseau .

En ce qui concerne la vitesse des véhicules circulant sur cette voie, la création d'une « zone 30 » avec pose de ralentisseurs a été envisagée : la longueur de cette voie, le nombre et le coût des ralentisseurs (1 200 € pour un seul), la gêne qui en résulte pour les engins agricoles et bientôt pour les bus nous ont conduit à différer ces aménagements . De plus, cette année, l'acquisition de la zone artisanale imposait des choix . Le problème reste donc entier, malheureusement .

La commission voirie est chargée d'étudier pour l'année 2004, de l'impasse des Mattots à la route de Nousty, un aménagement de cette voie avec réalisation de trottoirs, ce qui aurait pour avantage de ralentir « naturellement » la vitesse tandis que les piétons ou les enfants circulant à vélo seraient plus en sécurité . Les habitants sont invités à nous faire part de leurs critiques et de leurs suggestions .

Quant au danger aux intersections précitées, deux solutions seront proposées aux riverains directement concernés : sens interdit sur la portion de la rue du ruisseau

menant à la côte de la Fontaine ou bien mise en impasse de cette partie de voie . Une réunion de concertation aura lieu avant la fin du mois ; tous les habitants de la rue du Ruisseau seront informés personnellement de la décision prise .

• **Communauté d'agglomération**

La communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, à laquelle nous appartenons depuis le 1^{er} janvier 2003, occupe une très large part du temps des élus . Il est difficile de faire un compte rendu exhaustif de toutes les décisions qui sont prises et de tous les projets en cours . Mme le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance du rapport d'activités 2002 de la communauté . Ce rapport est également à la disposition de tous les habitants qui souhaitent se rendre compte de l'importance et de l'intérêt des travaux de la communauté .

En ce qui concerne directement la commune d' Artigueloutan , Mme le Maire présente un compte rendu des décisions du Conseil communautaire qui doivent être approuvées par le conseil municipal .

- **Restauration scolaire, approbation des charges transférées** : à compter de la rentrée scolaire 2003, les repas de tous les écoliers de l'agglomération seront fournis par les cuisines communautaires . L'évaluation de la charge ainsi transférée à la communauté est basée sur le coût d'achat des repas en 2002 soit pour notre commune une dépense de 14 681 € . Cette somme sera versée dorénavant à la communauté . Le Conseil Municipal accepte ce montant de charge transférée .
- **Dotations communautaires** : compensation de taxe professionnelle et dotation de solidarité . La dotation de compensation de taxe professionnelle appelle peu de commentaires et n'a soulevé aucun débat lors de son vote par les membres de la communauté: nous apportons exactement 4 846 € en 2003 à la communauté qui nous restitue la même année 4 201€ (-645 € de charge transférée au titre de l'insertion des jeunes, soit la cotisation versée à la PAIO), somme augmentée de 1 937 €, (une compensation de l'Etat versée à la commune) donc un total de 6 137 € .

La dotation de solidarité qui est versée par la communauté aux communes membres a soulevé plus de difficultés : en effet, le Maire d' Artigueloutan a contesté le montant alloué aux deux communes nouvelles en application des critères déterminés lors de la constitution de la communauté d'agglomération et qui ne seront revus qu'au 1^{er} janvier 2005 . Par le jeu de ces seuls critères, les deux plus petites communes de l'agglomération auraient perçu respectivement, 6 438 € pour Lée et 4 236 € pour Artigueloutan . Après débats en bureau des Maires puis en conseil communautaire le 26 juin dernier, le Maire d'Artigueloutan a obtenu que soit fixé un seuil pour les deux communes concernées : un montant de 9 000 € au titre de la dotation de solidarité a été voté par l'ensemble des représentants de la communauté (3 voix contre, Gelos et trois abstentions de Bizanos) . C'est une petite victoire qui devra être confirmée et amplifiée en 2005 mais qui montre que la plus petite commune a voix au chapitre du moment qu'elle a de la voix ...

- **Transports collectifs**,: à compter de septembre 2003, la communauté ouvre deux lignes de bus à Artigueloutan . Les modalités de l'extension du périmètre des transports collectifs à notre commune ont été approuvées par le bureau des Maires du 2 juillet dernier, la décision définitive sera prise en conseil communautaire le 18 juillet prochain . Vous trouverez en annexe un plan de l'itinéraire et des arrêts de bus .

Le transport scolaire sera également assuré par la communauté à partir du 1^{er} septembre

- **gratuités sociales sur le réseau de transport urbain** : conformément à ce qui a été voté par l'ensemble des communes (sauf Gelos), le Conseil municipal d'Artigueloutan approuve par 9 voix pour et 4 abstentions le principe des gratuités sociales appliquées aux demandeurs d'emplois, aux bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle) et aux personnes âgées de plus de 65 ans . En conséquence, les personnes concernées sont invitées à retirer un dossier de demande de prise en charge à la Mairie . La gratuité accordée aux personnes âgées de plus de 65 ans, sans condition de ressources, sera facturée aux communes en fonction du nombre de cartes distribuées .

De façon globale, nous invitons tous les habitants à profiter des transports collectifs qui sont une alternative à la multiplication des nuisances dues à l'accroissement du trafic automobile que l'on parle de pollution, d'économies et surtout de sécurité .

- **Création d'un comité d'action sociale** :le conseil est invité à désigner des délégués à cette nouvelle instance : Jeanine Courrèges, Dominique Thieffaine ainsi que le Maire sont désignées pour représenter la commune .
- De nombreux autres services à la population sont mis en œuvre par la communauté, un bref inventaire en sera fait ici, nous invitons les personnes intéressées à s'adresser à la Mairie pour de plus amples renseignements .
- **T.I.C**: nouvelles technologies de l'information et de la communication: la communauté a équipé la salle informatique à l'école du matériel nécessaire à la connexion « ADSL » dès la rentrée prochaine .
- **Environnement** : Installation d'une borne de récupération des piles à l'école
- **Bibliothèque et médiathèque communautaires** : tarif unique et réduit pour les habitants de l'agglomération
- **Ecole de danse et de musique** : ouverture en octobre , tarifs réduits pour les enfants et amateurs de l'agglomération .

Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de très bonnes vacances .



INFORMATIONS DIVERSES

➤ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

- compte rendu de la session « prévention routière » du 13 mai .

C'est plus d'une trentaine de personnes qui se sont retrouvées lors de la réunion de sensibilisation à la Sécurité Routière le 13 mai 2003 à l'école. Organisé par le Centre Communal d'Action Sociale avec le soutien du CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées), un rappel des principales règles de sécurité ont été abordées.

Nous avons pu apprécier la qualité du support vidéo, où les images étaient parfois brutales, mais éloquentes et un commentaire très clair de Madame ROUILLARD Cathy qui a su également faire participer le public par des échanges de point de vue très intéressants.

Si l'ensemble a suscité un vif intérêt de la part des retraités, cela a engendré également une frustration quant à la remise à niveau proprement dite du code de la route, puisque seul les ronds points ont été abordés..... Qu'à cela ne tienne, dès l'automne, une séance de cet ordre sera mise en place. L'équipe du C.C.A.S. a déjà pris des contacts pour cette organisation.

Par contre, cette sensibilisation, nous a donné des idées pour nos jeunes. Par le biais du Conseil Municipal de Jeunes, elle pourra être proposée aux 15- 25 ans pour qui, nous semble-t-il, le message est plus précisément destiné.

- Compte rendu de la session « formation aux premiers secours » : réalisée par les pompiers de Soumoulou en mai dernier, la formation aux premiers secours a connu un vif succès auprès des candidats d'Artigueloutan . Nos cinq concitoyens ,dont trois conseillers municipaux, ont réussi leur examen, la « meilleure note » revenant à Dominique Thieffaine, spécialiste de la réanimation . Nos trois lauréats ont déjà pu faire la démonstration de leurs capacités lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai dernier : deux employées de la communauté d'agglomération, venues présenter et expliquer la mise en œuvre des nouvelles collectes ont successivement perdu connaissance en cours de réunion ! Il n'y eut pas de panique, grâce au calme de nos tous récents diplômés .

➤ **Accès aux installations sportives pour les jeunes pendant les vacances d'été:**

Les jeunes de la commune peuvent profiter des installations sportives durant l'été . Ils pourront demander la clé au secrétariat de la Mairie ou chez le Maire. Le centre aéré a également accès aux installations sportives (salle polyvalente ou court de tennis). Un tableau d'utilisation et d'inscription sera affiché . Merci de le respecter .

➤ **Congés annuels:**

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 04 Août au 23 Août. Des permanences seront assurées les 5, 12 et 19 Août de 17 heures à 19 heures.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter : Le Maire au 05 59 81 79 98, Georges Pouban au 05 59 81 86 86 ou Monique Clament au 05 59 81 80 18 .

➤ **Le bureau de Poste d'ARTIGUELOUTAN sera fermé du 4 au 23 août .**

➤ **Recensement militaire:**

Les jeunes gens ou jeunes filles nés entre le 1er avril et le 30 juin 1987 doivent se faire recenser au secrétariat de la mairie avant le 31 juillet 2003.

Pour ceux nés entre le 1er juillet et le 30 septembre 1987 le recensement doit être effectué avant le 31 octobre 2003.

➤ **Cartes électorales:**

Vous avez reçu les nouvelles cartes d'électeur valables 4 ans. Merci de bien vouloir vérifier les indications portées sur celles-ci et prévenir le secrétariat de la mairie en cas d'erreur.

➤ **Assistante Sociale:**

Madame LAHOSA est la nouvelle Assistante Sociale pour le régime général chargée de la commune d'ARTIGUELOUTAN. Elle assure une permanence le mardi matin sur rendez-vous au 31, avenue du Général Leclerc à PAU Tél 05 59 80 08 00.

- **Tennis -Club** : le club propose cette année des tarifs d'été pour tous ceux qui ne sont pas adhérents au club et qui souhaitent profiter des installations .

Inscriptions auprès de Françoise Barbedette. : 05 59 81 85 74

Tarif pour les personnes non résidentes sur la commune : une caution de 5 € sera demandée.

- adulte : 15 €
- couple : 20 €
- enfant : 10 €

Tarif pour les habitants d'Artigueloutan : une caution de 5 € sera demandée.

- Adulte : 10 €
- Couple : 15 €
- Enfant : 8 €

- **Basket** : la section basket du Foyer Rural recrute des joueurs et des joueuses pour la saison prochaine .

- minimes garçons : années 1989-1990-1991
- Seniors filles : années 1988-1987-1986- et plus
- Seniors garçons : années 1989-1988-1987 et plus

Inscriptions auprès de Marie-Claude Salaun au 05 59 81 81 89

- **Les joies de l'été** : ce sont aussi celles du voisinage pendant les vacances .

Pour que tout se passe bien, nous vous invitons à respecter quelques règles simples .

- ne pas tondre quand vos voisins prennent l'apéritif, quand ils font la grasse matinée ou la sieste .
- ne pas faire brûler de déchets verts (ou autres) : quatre fois par semaine les camions poubelle sillonnent notre commune, profitez -en !

Compte Rendu Conseil Municipal de Jeunes

du 6 Juin 2003

Absents: Richard GUILHEMJOUAN, Benoît GUILHEMJOUAN, Thomas FREMAUX, Simon WINOGRAD.

Toutes les commissions se sont réunies au moins une fois et chacune fait part au Conseil Municipal de ses travaux.

➤ **Commission Animation:**

Proposition de participer au défi sport qui pourrait être organisé à la fin de l'été par la commission Vie Locale. Le Conseil Municipal de jeunes pourrait organiser un concours de pétanque et de pêche.

Pour la cérémonie du 11 Novembre, Madame le Maire propose aux jeunes de rassembler des lettres, des portraits et tout autre élément qui évoque la vie des poilus. Les jeunes accueillent favorablement cette proposition et passeront dans les familles pour rassembler ces objets qui seront présentés le 11 Novembre.

Jumelage avec une commune de même taille qu'ARTIGUELOUTAN. Plusieurs pistes sont évoquées: Drôme, Pyrénées-Orientales, Dordogne, Espagne. Chaque membre de la commission fera des propositions au prochain conseil.

➤ **Commission Sports:**

Plusieurs améliorations sont proposées pour faciliter la vie des sportifs: douches des vestiaires salle des fêtes, lignes à refaire dans la salle de sports, règlement à réfléchir pour l'utilisation de la salle, mur du fond qui serait mieux lisse et perpendiculaire au terrain de tennis. Possibilité d'éclairer le petit terrain de foot derrière l'école, changement des filets des buts. Toutes ces propositions seront transmises pour étude à la commission bâtiment voirie du Conseil Municipal adulte.

➤ **Commission Sécurité Environnement:**

La commission a commencé le repérage des bordures de l'Ousse à entretenir. Une journée de travaux d'entretien sera proposée à la population, les riverains en seront informés.

ARTIGUELOUTAN
VIDE GRENIERZ

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE
9H - 17H

Réservation : aux 05.59.81.81.89 ou 05.59.81.80.83 ou 05.59.81.70.01

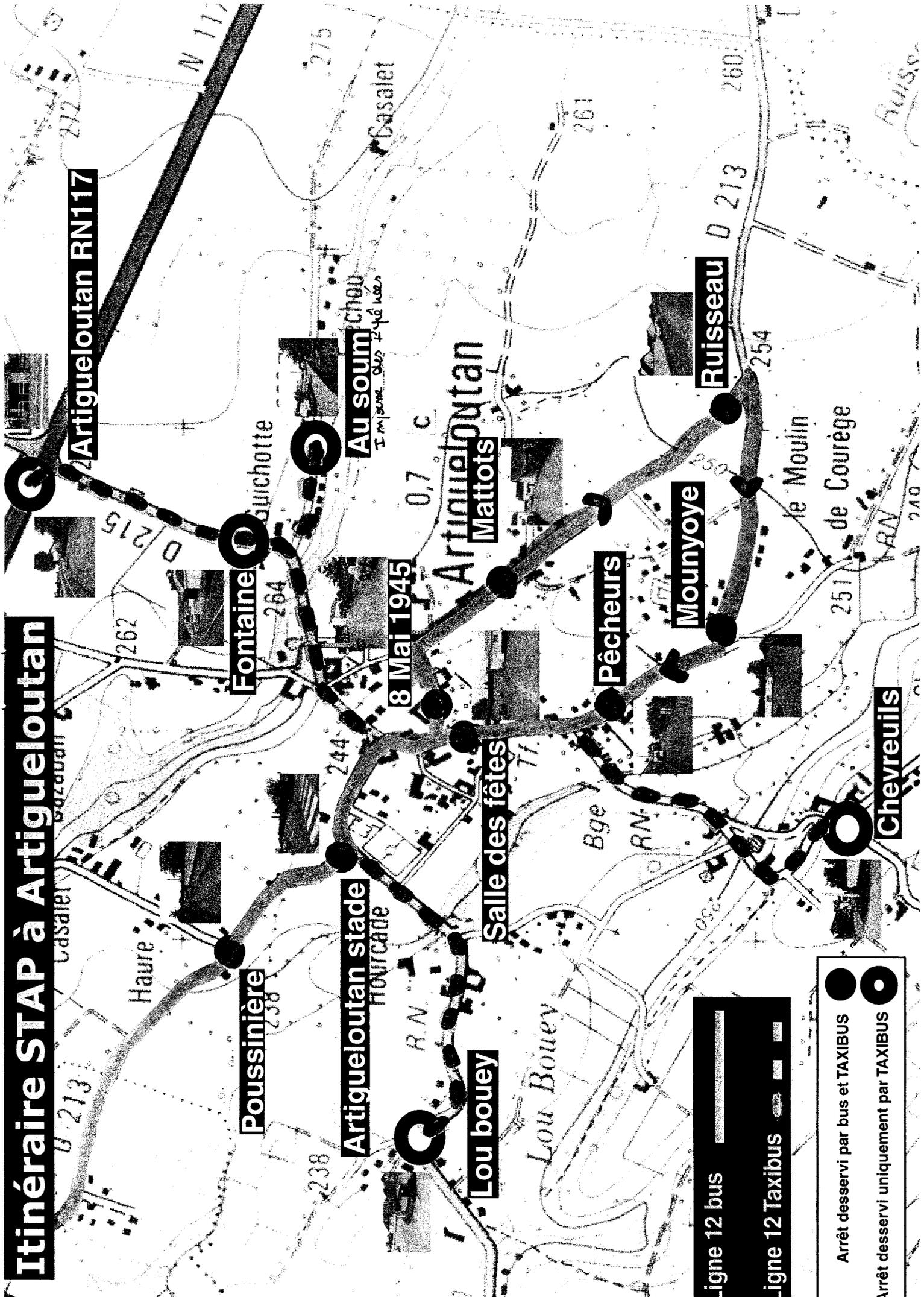
Emplacement simple 7€
Emplacement avec table 10€

Réservation à la réception du chèque libelle a Foyer Rural Artigueloutan.
Adressé à Mairie d'Artigueloutan, ou mise dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Le foyer Rural fait appel a votre générosité pour tous les dons que vous voudrez bien lui faire.

Itinéraire STAP à Artigueloutan

Artigueloutan RN117



Fontaine

Poussinière

Artigueloutan stade
fleurcade

Lou bouey

Salle des fêtes

8 Mai 1945

Artigueloutan
Mattots

Pêcheurs

Mounyoye

Ruisseau

Chevreuils

Ligne 12 bus
Ligne 12 Taxibus

Arrêt desservi par bus et TAXIBUS
Arrêt desservi uniquement par TAXIBUS

LIGNE 12 vers Artigueloutan Bus + Taxibus

	taxibus	taxibus	taxibus	taxibus	BUS	taxibus	taxibus	taxibus	taxibus	BUS	taxibus	taxibus	BUS	taxibus
CLEMENCEAU	7:25	9:30	10:30	11:30	12:12	12:35	14:05	15:05	16:25	17:10	17:30	18:30	18:25	19:15
ST JAMMES	7:28	9:33	10:33	11:33	12:16	12:38	14:08	15:08	16:28		17:33	18:33		19:18
AUCHAN	7:30	9:35	10:35	11:35	12:20	12:40	14:10	15:10	16:30	17:18	17:35	18:35	18:33	19:20
BELSUNCE	7:33	9:38	10:38	11:38	12:28	12:43	14:13	15:13	16:33	17:26	17:38	18:38	18:41	19:23
LEE GYMNASE	7:35	9:40	10:40	11:40	12:31	12:45	14:15	15:15	16:35	17:29	17:40	18:40	18:44	19:25
MAIRIE DE OUSSE	7:36	9:41	10:41	11:41	12:34	12:46	14:16	15:16	16:36	17:32	17:41	18:41	18:47	19:26
POUSSINIÈRE	7:40	9:45	10:45	11:45	12:36	12:44	14:19	15:19	16:40	17:34	17:40	18:40	18:49	19:25
STADE	7:40	9:45	10:45	11:45	12:37	12:44	14:19	15:19	16:40	17:35	17:40	18:40	18:50	19:25
CHEVREUILS	7:38	9:43	10:43	11:43		12:42	14:17	15:17	16:38		17:38	18:38		19:23
LOU BOUEY	7:40	9:45	10:45	11:45		12:44	14:19	15:19	16:40		17:40	18:40		19:25
8 MAI 1945	7:39	9:44	10:44	11:44	12:38	12:43	14:18	15:18	16:39	17:36	17:39	18:39	18:51	19:24
MATTOTS	7:39	9:44	10:44	11:44	12:39	12:43	14:18	15:18	16:39	17:37	17:39	18:39	18:52	19:24
RUISSEAU	7:38	9:43	10:43	11:43	12:40	12:42	14:17	15:17	16:38	17:38	17:38	18:38	18:53	19:23
MOUNYOYE	7:38	9:43	10:43	11:43	12:41	12:42	14:17	15:17	16:38	17:39	17:38	18:38	18:54	19:23
PECHEURS	7:38	9:43	10:43	11:43	12:42	12:42	14:17	15:17	16:38	17:40	17:38	18:38	18:55	19:23
SALLE DES FETES	7:39	9:44	10:44	11:44	12:43	12:43	14:18	15:18	16:39	17:41	17:39	18:39	18:56	19:24
AU SOUM	7:39	9:44	10:44	11:44		12:43	14:18	15:18	16:39		17:39	18:39		19:24
FONTAINE	7:39	9:44	10:44	11:44		12:43	14:18	15:18	16:39		17:39	18:39		19:24
ARTIGUELOUTAN RN117	7:39	9:44	10:44	11:44		12:43	14:18	15:18	16:39		17:39	18:39		19:24

	taxibus	BUS	taxibus	taxibus	taxibus	taxibus	BUS	taxibus	taxibus	taxibus	taxibus	BUS	taxibus	taxibus
ARTIGUELOUTAN RN117	7:39		9:44	10:44	11:44	12:43		14:18	15:18	16:39	17:39		18:39	19:24
FONTAINE	7:39		9:44	10:44	11:44	12:43		14:18	15:18	16:39	17:39		18:39	19:24
AU SOUM	7:39		9:44	10:44	11:44	12:43		14:18	15:18	16:39	17:39		18:39	19:24
SALLE DES FETES	7:39	08:17	9:44	10:44	11:44	12:43	13:17	14:18	15:18	16:39	17:39	17:50	18:39	19:24
8 MAI 1945	7:39	08:17	9:44	10:44	11:44	12:43	13:17	14:18	15:18	16:39	17:39	17:50	18:39	19:24
MATTOTS	7:39	08:18	9:44	10:44	11:44	12:43	13:18	14:18	15:18	16:39	17:39	17:51	18:39	19:24
RUISSEAU	7:38	08:19	9:43	10:43	11:43	12:42	13:19	14:17	15:17	16:38	17:38	17:52	18:38	19:23
MOUNYOYE	7:38	08:20	9:43	10:43	11:43	12:42	13:20	14:17	15:17	16:38	17:38	17:53	18:38	19:23
PECHEURS	7:38	08:21	9:43	10:43	11:43	12:42	13:21	14:17	15:17	16:38	17:38	17:54	18:38	19:23
SALLE DES FETES	7:39	08:22	9:44	10:44	11:44	12:43	13:22	14:18	15:18	16:39	17:39	17:55	18:39	19:24
CHEVREUILS	7:38		9:43	10:43	11:43	12:42		14:17	15:17	16:38	17:38		18:38	19:23
LOU BOUEY	7:40		9:45	10:45	11:45	12:44		14:19	15:19	16:40	17:40		18:40	19:25
STADE	7:40	08:23	9:45	10:45	11:45	12:44	13:23	14:19	15:19	16:40	17:40	17:56	18:40	19:25
POUSSINIÈRE	7:40	08:24	9:45	10:45	11:45	12:44	13:24	14:19	15:19	16:40	17:40	17:57	18:40	19:25
MAIRIE DE OUSSE	7:41	08:26	9:46	10:46	11:46	12:45	13:26	14:20	15:20	16:41	17:41	17:59	18:41	19:26
LEE GYMNASE	7:43	08:29	9:48	10:48	11:48	12:47	13:29	14:22	15:22	16:43	17:43	18:02	18:43	19:28
BELSUNCE	7:44	08:33	9:49	10:49	11:49	12:48	13:33	14:23	15:23	16:44	17:44	18:06	18:44	19:29
AUCHAN	7:47	08:41	9:52	10:52	11:52	12:51	13:41	14:26	15:26	16:47	17:47	18:14	18:47	19:32
ST JAMMES	7:49	08:45	9:54	10:54	11:54	12:53	13:45	14:28	15:28	16:49	17:49	18:18	18:49	19:34
CLEMENCEAU	7:51	08:49	9:56	10:56	11:56	12:55	13:49	14:30	15:30	16:51	17:51	18:22	18:51	19:36

TAXIBUS:

C'est un service "à la carte" destiné aux zones rurales de l'agglomération.

Il est assuré par les taxis palois rémunérés par la STAP.

Tous les points d'arrêt de la ligne 12 des bus sont aussi des points d'arrêt de taxibus. Mais la ligne 12 Taxibus est prolongée par 5 points d'arrêt supplémentaires: RN 117, Côte de la Fontaine, Impasse des Pyrénées (Au Soum), Rue des Chevreuils et Impasse Lou Bouey.

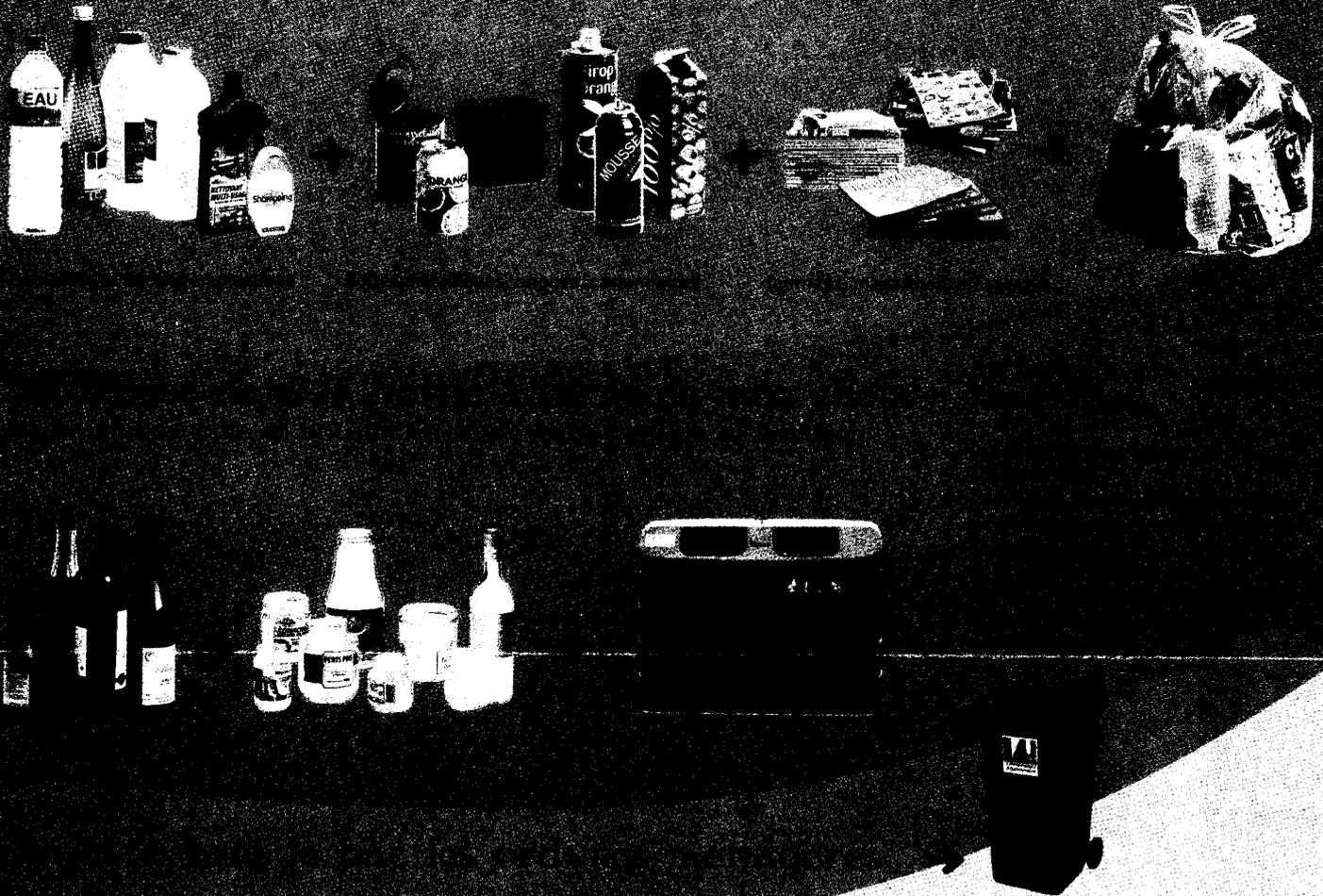
Pour en bénéficier vous appelez le N° **0 800 643 173** de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 05 la veille de votre déplacement et le matin avant 11 heures 30 pour un déplacement l'après-midi.

Vous réservez en donnant votre nom et votre numéro de carte Taxibus, le nom de l'arrêt départ et arrivée, ainsi que l'horaire de départ notifié sur le tableau ci-dessus.

Tarif: carte Taxibus = 5 Euros par an et 0.90 Euros le trajet. Inscription et retrait des cartes à la STAP Rue Gachet Place Clémenceau.

Le tri des déchets, un petit geste pour un environnement plus beau

À déposer dans le sac transparent jaune
des ordures ménagères suivants :



Les jours de collecte *de la Région*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			<i>Rapides Contenus</i>		
	<i>ORDURES MÉNAGÈRES</i>			<i>ORDURES MÉNAGÈRES</i>	
 déchets de jardin		<i>DECHETS DE JARDIN</i>			

Les déchets encombrants Mode d'emploi

- La collecte des déchets encombrants est assurée en porte à porte sur inscription et sur simple appel téléphonique sur la base d'un calendrier préétabli. Vous pouvez également vous rendre dans l'une des 3 déchetteries, à Lescar, Jurançon ou Pau. Elles sont ouvertes du lundi au samedi de 10h à 18h30 sans interruption et le dimanche et jours fériés (sauf 1^{er} mai et 25 décembre), de 10h à 14h.
- Les déchets spéciaux (peintures, piles, solvants) sont collectés uniquement à la déchetterie de Lescar, tous les samedis de 10h à 15h.
- Pour les appareils électroménagers, collecte en porte à porte après inscription auprès du service de collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération. C'est la communauté d'Emmaüs, partenaire de la Communauté d'Agglomération, qui se chargera de l'enlèvement à votre domicile.

Renseignements et inscriptions

 **N° Indigo 0 820 064 064**

PRIX D'UN APPEL LOCAL

La collecte des déchets de jardin Mode d'emploi

Quand les déchets de jardin se chargent en compost

Le compostage est une technique naturelle qui permet de transformer les déchets verts de jardin en un amendement organique utile pour les sols, le compost.

Le bon geste de tri

Pour produire un compost de grande qualité qui répondra aux exigences très strictes des utilisateurs, il est impératif de respecter certaines règles de base. Seuls les déchets verts de jardin peuvent être valorisés en compost :

- La tonte de gazon, les tailles de haie, les branches et feuilles mortes, les fleurs fanées, ...

Les interdits

Gadgets en plastique, sacs de terreaux, gants de jardinage, canettes de boissons, chiffons, barquettes plastique, bêtails, vieux outils de jardin, ... ne doivent pas être mélangés aux déchets de jardin.

3 solutions pour recycler vos déchets verts de jardin

- Le compostage individuel
- La collecte en porte à porte mise en place par la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées 1 fois par semaine
- Les déchetteries

Collecte en porte à porte mode d'emploi

Vous pouvez présenter vos déchets verts de jardin sous 3 formes :

- En fagots ficelés : Volume maximum : 3 m³
 - dans des poubelles ou autres contenants rigides : volume maximum : 140 litres
 - Dans des sacs biodégradables
- Nombre de sacs maximum par collecte : 5

Très important

Pour lier les fagots, il est interdit d'utiliser :

- De la ficelle en nylon : utilisez des ficelles de chanvre que l'on trouve facilement dans le commerce
- Des câbles électriques
- Du fil de fer.

Non seulement ils empêchent la production d'un compost de bonne qualité, mais ils détériorent également le matériel destiné au compostage.



Les branchages

Diamètre < à 5 cm • Longueur maxi 50 cm

Un sac biodégradable

qu'est-ce que c'est ?

C'est un sac fabriqué à partir de matière végétale. Attention :

- Les sacs papiers doublés de plastique : sacs de ciments, d'aliments pour animaux, de farine de boulangerie, ...
- Les sacs poubelles « special compost » en plastique vendus par certains commerces
- les sacs en nylon, ressemblant au sac papier biodégradable, mais n'en sont pas : il ne faut donc pas les utiliser.

Le nouveau système de collecte des déchets ménagers Mode d'emploi

Vous venez de recevoir

voire bac destiné aux

ordures ménagères.

Grâce à son importante

capacité de stockage,

étudiée en fonction du

nombre de personnes

composant votre foyer,

il sera désormais collecté

2 fois par semaine.

Cette nouvelle

organisation permet

d'optimiser les fréquences

de collecte et donc de

maîtriser les coûts.

En plus, grâce au bac, nous

contribuons à améliorer la

propreté de nos villes.

Finis les déchets répandus

autour des sacs éparpillés !

Comment utiliser votre
nouveau bac ?

- Présentez-le fermé. Ne déposez aucun sac plastique à côté, il ne sera pas collecté.
- Le bac ne remplace pas la poubelle de cuisine. Pour des raisons d'hygiène, il est impératif de jeter les déchets dans des sacs plastique (sacs poubelle ou poches de supermarché) avant de les déposer dans le bac.
- Vous devez rentrer votre bac le plus rapidement possible après le passage de la benne. Le trottoir est réservé aux piétons !

Astuce

S'il est peu rempli, ne sortez pas votre bac. Présentez-le à la collecte suivante.

Pratique

Une question sur le tri des déchets ou la collecte ?
Contactez la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées.



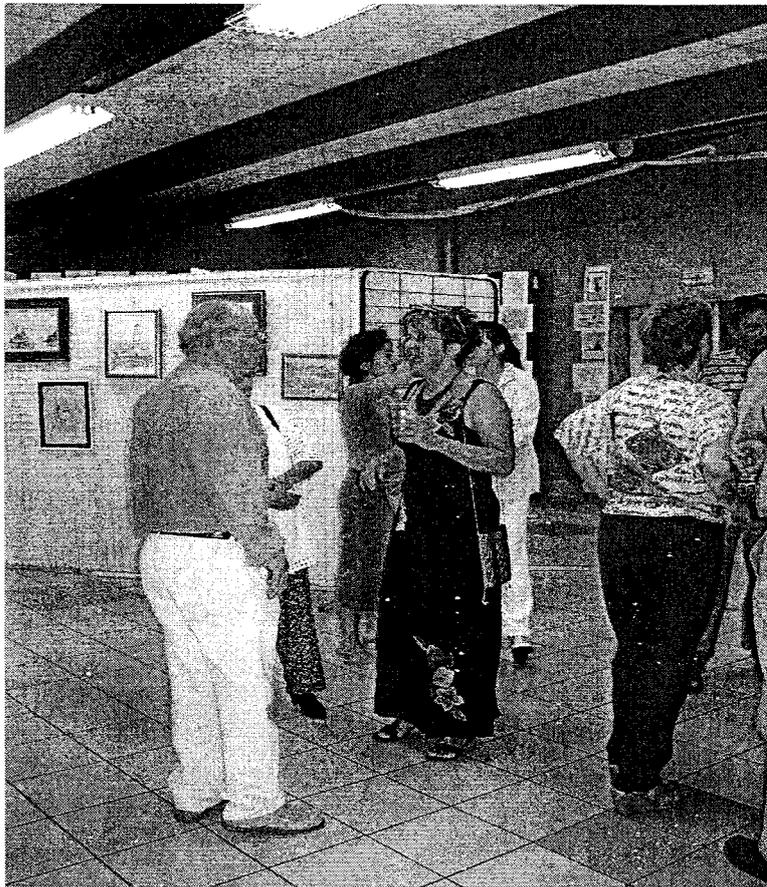
ECO-
EMBALLAGES®



Communauté
d'Agglomération

► N° Indigo 0 820 064 064

PRIX D'UN APPEL LOCAL



Joli succès pour Michèle Allais et ses élèves, à l'occasion de l'exposition de fin d'année les 5, 6,7 juillet .

**Le centre de loisirs d'Artigueloutan accueillera vos enfants du 9 juillet au 29 août .
Inscriptions à la journée ou à la demi-journée .
Tel : 05 59 81 80 34**



Tennis-Club : grâce aux performances de Laure et Lucie, Artigueloutan a brillé sportivement cette année. Victorieuses du championnat départemental de la ligue, Laure et Lucie ont réalisé chacune un superbe parcours dans tous les tournois organisés par les clubs voisins : à Boeil Bezing, c'est Artigueloutan qui a gagné puisque en finale Laure a battu Lucie ! Félicitations à nos petites et bravo pour ces résultats à François, leur professeur et à tout le club.

